

Relais territoriaux Vivre Autonome 41



Initiateur : Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Date : 2010.

Principe : MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) - maillage 41 est un dispositif de coordination des professionnels autour du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle et de leurs aidants sur un territoire donné.

Objectif : Apporter aux Loir-et-Chériens des informations sur tous les aspects de la vie des personnes âgées : maintien à domicile, accueil familial ou en établissement, droits et aides, loisirs et activités, etc.

Coordonner l'ensemble des intervenants du secteur sanitaire, social et médico-social, afin de pouvoir construire une politique départementale cohérente, pluri-partenaire, vis-à-vis d'un public en perte d'autonomie.

Bénéficiaires : ce service départemental gratuit s'adresse plus particulièrement aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et à leur entourage.